

**SNOF**

Dr Jean-Bernard Rottier  
Président  
10 rue Schweighaeuser  
67000 Strasbourg

*Strasbourg, le 19 septembre 2013*

Monsieur le Ministre,

Le site d'information acuité.fr relate des propos que vous auriez tenus récemment au cours d'une visite auprès d'une grande enseigne d'optique, lors de laquelle vous auriez affirmé :

*« Les articles 17 quater et 17 quater A du projet de loi relatif à la consommation, adoptés le 12 septembre dernier au Sénat sont des mesures fortes qui vont dans le sens des demandes formulées par les opticiens, comme l'allongement de la durée de validité des ordonnances de 3 à 5 ans. [...] Cela répond aussi au besoin en santé visuelle des Français. C'est incontestablement dans l'intérêt des patients. Cela ne fait peut-être pas plaisir aux ophtalmologistes, c'est plutôt dans le sens des opticiens. Ca va aussi dans le sens du pouvoir d'achat du consommateur ».*

Je souhaite d'abord vous signifier mon étonnement. Il ne nous a en effet pas échappé que vous avez défendu il y a quelques jours à peine un amendement lors de l'examen de cet article, qui consistait justement à supprimer la disposition portant de 3 à 5 ans de la validité des ordonnances.

A l'heure où la Cour des comptes dénonce sévèrement les « marges excessives » des opticiens et va jusqu'à préconiser le déremboursement des lunettes, vous apportez dans ces propos une réponse assez déconcertante aux Français, qui consiste à favoriser l'augmentation de leur consommation de produits optiques... en négligeant le dépistage. Vous affirmez également que l'extension unilatérale de la durée des ordonnances de 3 à 5 ans est « incontestablement dans l'intérêt des patients ». Supprimer la prévention aurait-elle selon vous des effets bénéfiques sur la santé des Français ?

A notre sens de médecins, de praticiens, l'intérêt des patients est qu'ils soient dépistés de leurs affections oculaires à un stade précoce. Faire croire qu'un suivi médical est possible chez les opticiens pour des périodes de 5 ans conduirait à plusieurs centaines de cécités évitables par an, sans compter les retards de diagnostics sur les tumeurs cérébrales, dont 1/3 sont aujourd'hui dépistées par les ophtalmologistes.

Si l'on s'en tient au seul sujet de la consommation, et pour peu que l'on puisse considérer qu'il y ait un arbitrage à faire entre le consommateur et le patient qui coexistent en chacun de nous, je relève dans vos propos que vous vous targuez d'œuvrer « pour la santé des Français ». Sur ce point précis,

permettez moi donc à l'inverse de vous apporter le point de vue d'un médecin qui se sent également concerné par les règles d'économie et de concurrence.

En France, le prix de vente moyen d'une paire de lunettes est de 470 €, un coût supérieur de 50 % à la moyenne européenne selon une enquête récente du magazine Que Choisir. Sur ce montant, 60 € sont liés à la publicité. Voilà la preuve qu'il n'est nullement besoin de sacrifier la santé des Français pour leur permettre de faire des économies. Il suffirait sans doute de limiter la quantité de publicités outrageusement coûteuses que l'on retrouve bien entendu au final dans le prix des lunettes.

Quelles mesures votre loi prévoit-elle pour ramener le prix des lunettes à des tarifs plus raisonnables ? A quel endroit de votre projet de loi ce point est-il abordé ?

Nous parlons d'un secteur où le nombre d'enseignes n'est pas régulé et où l'opacité a atteint un tel niveau que le consommateur n'a plus la possibilité de comparer les prix : un même verre peut être vendu sous 10 marques différentes, selon l'enseigne qui le distribue, ce qui bloque le jeu de la concurrence et donc la pression du marché sur les prix. Loin de vous attacher à améliorer la concurrence et la transparence sur les prix de l'optique, vous prenez des initiatives ou tenez des propos qui vont dans le sens de la démedicalisation de la filière afin de dynamiser les ventes des enseignes. En un mot : vous allez réussir le tour de force, dans un projet de loi sur la consommation, d'obtenir le résultat inverse de celui visé par la loi.

Nous sommes enfin peinés de lire que vous vous vantez d'aller dans « le sens des opticiens », selon les propos qui vous sont prêtés dans l'article cité en introduction. Vouloir substituer un professionnel médical par une enseigne commerciale et affirmer que cela « répond au besoin en santé visuelle des Français » est un propos dont je vous laisse bien volontiers la responsabilité et dont j'ose espérer qu'il aura subi quelques distorsions entre votre pensée et la manière avec laquelle il a été relaté par le support d'information cité en référence.

Restant à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire sur ces sujets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



**Dr Jean-Bernard Rottier,**

**Président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF)**